



Communiqué de presse



Le Tour de France 2024 : Un engagement éco responsable avec des bouquets Fleurs de France

© ASO/ Billy Ceusters

Le Tour de France, événement cycliste incontournable, est non seulement une compétition de haut niveau, mais aussi une vitrine pour des initiatives écoresponsables.

Chaque jour, les vainqueurs des étapes du Tour de France recevront des bouquets de fleurs, spécialement confectionnés aux couleurs des maillots des gagnants, symbole de victoire et de célébration. Cette année, ces bouquets porteront fièrement le label «**Fleurs de France**», reflétant un engagement fort des organisateurs du Tour de France pour la production de fleurs coupées françaises, la durabilité et le respect de l'environnement.

Au total, 137 bouquets «Fleurs de France» seront remis pour cet événement prestigieux.

Fleurs de France : un label synonyme de production française et de respect de l'environnement

«**Fleurs de France**» est une signature valorisant la provenance française des produits horticoles. Créé en 2015 par l'interprofession VALHOR, **le label Fleurs de France dont la gestion a été déléguée à Excellence Végétale**, garantit de la part des professionnels de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage que les fleurs, plantes, arbustes, arbres et bulbes soient issus d'une production française.

En choisissant les bouquets labellisés «**Fleurs de France**», le Tour de France souligne son investissement dans une démarche éco responsable.



© ASO/ Billy Ceusters

Un engagement concret et visible

Le label «**Fleurs de France**» n'est pas seulement un gage de qualité, mais aussi un symbole d'engagement environnemental. Les producteurs labellisés adoptent des pratiques agricoles durables, réduisent l'utilisation de pesticides et de fertilisants, raisonnent leur consommation d'eau et favorisent la biodiversité.

«**Fleurs de France**» assure le consommateur d'une production respectueuse des Hommes, de l'environnement, de la biodiversité.



© ASO/ Billy Ceusters

Chiffres clés

“Fleurs de France”

> En 2020, 90% des fleuristes ont proposé à la vente des végétaux français. 1/4 du chiffre d'affaires de la profession a été généré par la vente de végétaux de production française.

> 58% des fleuristes proposaient à la vente de végétaux “Fleurs de France” en 2020, pour 6,5% du chiffre d'affaires de la profession.

> 61% des grossistes en fleurs et plantes interrogés en 2019 sont tout à fait d'accord avec le fait que valoriser l'offre française en végétaux fait partie de leurs principales missions.

> À travers le règlement d'usage, les entreprises s'engagent au respect de l'utilisation de la marques “Fleurs de France” et les commerçants s'assurent que leurs fournisseurs soient bien certifiés :

- 100% des enseignes de jardinerie spécialisées sont engagées dans la signature “Fleurs de France”.
- 40% minimum de l'offre du rayon du “marché aux fleurs” est estampillée “Fleurs de France”





Sylvie Robert Déléguée Générale d'Excellence Végétale se tient à votre disposition pour toute demande d'interview/reportage.

CONTACT PRESSE

Agence DIVINO Conseils - Armony Galand
armony@divino-conseils.com - 06 79 82 95 17



excellencevegetale

<https://www.excellence-vegetale.org>

